



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire**

La directrice

N° 2022-0185215

Paris, le 20 avril 2022

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre courriel et votre courrier dans lequel vous attirez mon attention sur les difficultés rencontrées par certains de nos compatriotes dans certains bureaux de vote de votre circonscription lors du premier tour des élections présidentielles.

En raison d'un nombre de votants très important, le temps d'attente devant le bureau de vote Nuremberg a parfois été plus long qu'anticipé. Des aménagements sont prévus pour le second tour pour réduire le temps d'attente, avec notamment une meilleure gestion des flux, un filtrage et un affichage plus efficace.

S'agissant de l'établissement des procurations, le consulat général de France à Francfort-sur-le-Main a effectué six tournées consulaires en amont du premier tour de l'élection présidentielle pour recueillir des procurations. De plus les usagers peuvent établir une procuration au consulat à tout moment, sans rendez-vous, pendant les horaires d'ouverture au public.

L'établissement d'une procuration dans un bureau de vote un jour de scrutin n'est malheureusement pas possible. En effet, il nécessite une saisie via l'application Electis, dans les locaux du poste, et un enregistrement dans le Répertoire Electoral Unique (REU) pour être validée. Il s'agit là d'un préalable indispensable avant l'intégration dans le tableau des procurations et dans l'édition de la liste d'émargements du bureau de vote. Or une procuration établie le jour même de l'élection ne peut être enregistrée dans le REU et donc ne sera pas valide.

Comme le prévoient les instructions, les procurations établies en France doivent être adressées aux postes à l'étranger par voie dématérialisée. Le ministère de l'intérieur transmet régulièrement un rappel des instructions aux gendarmeries en France. Dans ces conditions, une procuration qui n'a pas été transmise au poste à l'étranger, n'a été enregistrée, ni validée dans le REU, elle est donc irrecevable.

Le consulat général de France à Francfort-sur-le-Main a pris la décision de réserver le parking du Lycée de 84 places aux bénévoles mobilisés pour l'organisation du scrutin ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite (et à leur accompagnateur), personnes âgées, femmes enceintes, personnes accompagnées de très jeunes enfants. Pour mémoire, ce parking se trouve au fond d'une impasse dans une zone résidentielle. La sécurité du site et la gestion de la circulation, qui donne régulièrement lieu à de nombreuses plaintes des riverains à cause du problème récurrent de parking autour du lycée, ont été assurées par la police municipale de Francfort. De nouvelles modalités d'accès à ce parking sont à l'étude pour le 24 avril pour que les quelques places restantes puissent être attribuées utilement aux électeurs.

Les convocations envoyées par courriel aux électeurs mentionnaient toutes les informations nécessaires pour l'électeur avec le site de vote et le bon numéro de bureau de vote. En revanche, suite à un souci informatique, les convocations « papiers » comportaient un numéro de bureau de vote erroné, dans le cas des sites avec plusieurs bureaux de vote. Cette anomalie n'a eu aucune incidence pour l'électeur car l'adresse du lieu de vote était correcte. Les postes concernés par cette anomalie avaient prévu un renfort d'effectif afin d'orienter les électeurs vers leur bureau de vote. Pour le second tour, des dispositions ont été prises pour corriger cette anomalie sur les convocations « papiers ».

Enfin, il convient de rappeler que les assesseurs titulaires et suppléants sont désignés par les candidats ou leur représentant. Le consulat général de France à Francfort-sur-le-Main n'a reçu qu'une seule nomination d'assesseur titulaire (aucun suppléant) à Mayence de la part d'un seul candidat pour 3 bureaux de vote et 11 nominations d'assesseurs titulaires à Francfort de la part de 3 candidats pour 7 bureaux de vote. Seul un candidat a nommé 4 assesseurs suppléants à Francfort pour le premier tour.

Dans ces conditions, vu le faible nombre d'assesseurs désignés par les candidats, les présidents de plusieurs bureaux de vote ont dû désigner des assesseurs titulaires. En revanche, selon les instructions, ils ne peuvent pas désigner d'assesseur suppléant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations les meilleures.



Laurence HAGUENAUER

A
Frédéric PETIT
Député des Français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
26 rue de l'Université
75355 Paris 07SP

Tél : 01.43.17.91.12
Mél : secretariat.fae@diplomatie.gouv.fr
27 rue de la Convention - CS 91533
75732 Paris Cedex 15